Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20260302-2026_03_022-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil municipal de Vern-sur-Seiche, légalement convoqué le dix-sept février deux mil vingt-six, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil municipal, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane LABBÉ, Maire.

Membres en exercice :	29
Quorum :	15
Présents :	27
Absents excusés :	2
Procurations de vote :	2
Votants :	29

Présents :
Stéphane LABBÉ – Monique LENORMAND – Stéphane CHABOT – Sylvie AUDOUARD – Loïc FÉVRIER – André LAITU – Sylvie RIALLAND – Daniel FARAÜS – Yves BOCCOU – Françoise HUCHE – Jocelyne RENOU – Jean-Bruno BARGUIL – Valérie GUIGOT – Jean-Marc BERTRAND – Thierry MARTINEAU – Yannick MEIGNEN – Sébastien GIRARD – Suzanne PARQUIER – Christine BARDOU – Bérénice CHALLE – Nolwenn DAVID – Jacques DAVIAU – Christian DIVAY – Dominique ROCHER – Stéphane SIMON – Sonia ARENA – Jean-Paul GOSMAT

Absents excusés :
Sandrine DESTOUET – Maxime LEGUAY

Procurations de vote :
Sandrine DESTOUET Mandataire Jacques DAVIAU
Maxime LEGUAY Mandataire Stéphane LABBÉ

Secrétaire de séance : Monique LENORMAND

Publication en ligne le : 06/03/2026

N° 2026-03-022 COHESION SOCIALE – PROGRAMME « SENIORS EN VACANCES » – PARTENARIAT AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES (ANCV) ET CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE NOUVOITOU, SAINT-ARMEL, BOURGBARRE, CORPS-NUDS

Finances locales / Divers

Rapporteur : Sylvie RIALLAND

Le projet « Seniors en vacances », en partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), entre pleinement dans le champ de la politique municipale à destination des personnes âgées, notamment dans le cadre du bien vieillir et de la lutte contre l'isolement.

En effet, les objectifs de ce programme contribuent aux politiques de prévention envers les seniors :
- Favoriser le départ en vacances d'une population qui en est exclue à plus de 45 % ;
- Rompre l'isolement et le quotidien des personnes âgées, créer du lien social ;
- Remobiliser la personne âgée autour de son projet de vie ;
- Agir sur son état de santé, son bien-être, son capital-santé, favoriser le « bien-vieillir » ;
- Encourager le répit des aidants ;
- Renforcer les liens intergénérationnels.

L'action « Seniors en vacances » est un outil de prévention et un support pertinent se situant dans la continuité des actions menées en faveur des personnes âgées sur la commune.

Depuis 2019, la ville est identifiée comme porteuse de projet auprès de l'ANCV et peut contractualiser chaque année avec un professionnel du tourisme pour l'organisation du séjour. Il faut savoir que la ville prend en charge financièrement l'intégralité du coût du séjour et les bénéficiaires reversent ensuite à la ville une

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20260302-2026_03_022-DE

participation en fonction de leur situation. S'ils sont éligibles au programme, le coût de leur séjour est pris en charge à 50 % par l'ANCV. En 2026, le coût du voyage à payer par les participants est de 272 € avec l'aide ANCV et de 484 € sans aide.

Les communes du secteur participent également au projet et il est nécessaire, par convention, de préciser le rôle de chaque commune dans la mise en œuvre du projet, ainsi que les modalités de remboursement à la ville de Vern-sur-Seiche du transport des habitants de leur commune, ainsi que du coût des accompagnateurs, partagés entre les communes.

A titre d'information, la ville de Vern-sur-Seiche a avancé les frais du voyage en 2025 qui s'élevaient au total à 18 895,20 € pour 47 partants. Après remboursement des communes et des participants, et en dehors des frais administratifs internes (temps-agent des services finances, seniors, population), le reste à payer pour la ville de Vern-sur-Seiche était de 776,82 €.

Ceci exposé ;
Vu la délibération n° 2019-05-068 du Conseil municipal du 27 mai 2019 désignant la ville de Vern-sur-Seiche comme porteuse de projet auprès de l'ANCV ;
Vu les conditions du Programme Seniors en Vacances avec l'ANCV jointes en annexe n° 1 ;
Vu le projet de convention avec les communes du secteur joint en annexe n° 2 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines du 12 février 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité des votants par vote à main levée (29 voix pour) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre le partenariat avec l'ANCV pour la mise en œuvre du Programme « Seniors en vacances » dont les conditions sont ci-annexées ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec les autres communes du secteur et à la transmettre aux communes concernées ;

- **INDIQUE** que la dépense est inscrite au budget principal de l'année ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à percevoir la participation des bénéficiaires et des communes concernées qui est inscrite en recette au budget principal de l'année.

Le Maire,
Stéphane LABBÉ

MAIRIE DE VERN-sur-SEICHE (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Monique LENORMAND

NOTA – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.